

L'an deux mille vingt, le 30 juillet à 18h30, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle polyvalente à Champagnat-le-Jeune (63580), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

**Objet : Désignation des représentants d'API au sein du SICTOM Issoire-Brioude, Syndicat Mixte Fermé (SMF)**

Date de convocation : 24 juillet 2020

Date d'affichage du compte-rendu : 5 août 2020

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : BRUN Pascale

**Nombre de conseillers**

En exercice : 120

Présents : 96

- Titulaires : 89

- Suppléants : 7

Absents ayant donné pouvoir : 17

Absents excusés : 7

**Votants : 113**

**PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (96)**

ADMIRAT Nadine  
AIGOUY Thierry

PELISSIER Didier (S)  
ARCHIMBAUD Guy  
ARNAULT Lionel  
MERCIER Pascal (S)  
BARDY André  
BARRAUD Bertrand  
BARTHOMEUF Serge  
BASTIEN Gérard  
BERNARD Jean-Paul  
BERTHELOT Pascal  
BESSEYRE Fabien  
BESSON Jean-Louis  
BŒUF Nicole  
BOISTARD Philippe  
BOURG François

BRUN Pascale  
BRUNEL Séverine

CHABAUD Christelle  
CHABRILLAT Frédéric  
CHALLET Vincent

DELMASTRO Philippe (S)

CORREIA Emmanuel  
COSTE Yves  
COSTON David

COUDUN Valérie  
CREGUT François  
CROZE Yves-Serge  
DABERT Jean-Claude

DUBOST Philippe  
DUTHEIL Nathalie  
FANJUL José  
FERRARIS Nathalie  
FERREIRA Fernando  
FOUCAULT Marie-Françoise  
MAISONNEUVE Alain (S)  
GARNAVAULT Philippe  
GAUDRIAULT Damien  
GILBERT Odile  
GONTHIER Emmanuel  
GOUSSARD Bérengère

GUILLAUME Julien  
HERBST Nadine  
HOSMALIN Marc

JAFFEUX Sébastien

JEANMOUGIN Isabelle  
KINDT Patrick  
LABUSSIÈRE Jean-Marc  
LAGARDE Maguy  
LAMOUREUX Jean-François  
LAVILLE Philippe

LEGENDRE Denis

LEROY Véronique  
LIGNIERE Frédéric  
LIVET Bertrand

MAHINC Didier  
MALORON Annie  
MARIANY Marie-Line  
MASSARDIER Marie-Laure  
MEALLET Roger-Jean  
MERLEN Bernard  
METEIGNIER Stéphane

NICOLLET Michel  
LEVEZAC Jean (S)  
PAGESE Pierre  
PELISSIER Patrick  
PELLEGRINELLI Christophe  
PEREIRA-MAURIAT Christine

PILLON Stéphane

PRADIER Laurent  
PRUNIER Jean-Pierre  
PUECH David  
RAVEL Pierre  
RKINA Mohammed  
GOMEZ Jean-Marc (S)  
ROCHETTE Christophe  
ROUX Bernard  
RYCKEBOER Christian  
SABATIER Gilles

SAUVANT Jean-Pierre  
BRUN Claudine (S)  
SCHUMACHER Emilie  
SERRA Pierre

SUTY Lionel  
TEZENAS Olivier  
THERME Jacques  
THEVENET Emilie  
TINET Georges  
TOURLONIAS Vincent  
TREHIN Anne-Marie  
TRILLEAUD Eric  
VARISCHETTI Martine  
VEZON Christophe  
WALTER Christian  
ZANIN Nathalie

**Extrait du r**  
**du conseil communautaire 2020/03 du jeudi 30 juillet 2020**

**ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (7)** ANGLARET Sylviane (PELLISSIER Didier) ; BARBET Laurent (MERCIER Pascal) ; CHASSANG Jean-Pierre (DELMASTRO Philippe) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; NUÑEZ-ORTIN Aurélia (LEVEZAC Jean) ; ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc) ; SAUX Marie-Pierre (BRUN Claudine).

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (17)** ALBARET Christophe à PILLON Stéphane ; BRONNER Ulrich à NICOLLET Michel ; BRUNETTI Graziella à COSTON David ; COLLET Jean-Pierre à VARISCHETTI Martine ; COSTON Marie à SERRA Pierre ; DENAIVES Catherine à BESSEYRE Fabien ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à BRUN Pascale ; DESVIGNES Jean à JEANMOUGIN Isabelle ; JAFFEUX Ophélie à CHALLET Vincent ; LE MARREC Laurys à GUILLAUME Julien ; LENEGRE Jean-Louis à PELLISSIER Patrick ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MONTMORY Dominique à NICOLLET Michel ; PETEILH Sandra à BARRAUD Bertrand ; POJOLAT Marie à PILLON Stéphane ; SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine ; SUIDUREAU Carine à BŒUF Nicole.

**ABSENTS EXCUSES : (7)** CHANIMBAUD Lionel ; CORRE Jean-Marie ; DRUELLE Jean-Claude ; DUBESSY Florence ; GOYON Guy ; GREGOIRE Nathalie ; MOREL Jacques.

\*

**LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT**

Il est rappelé que suite à l'installation de la nouvelle assemblée, il convient de désigner les nouveaux délégués chargés de représenter la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire au sein des syndicats mixtes fermés.

Il s'agit là de désigner les représentants de la communauté d'agglomération au sein du **syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM) Issoire-Brioude**, lequel a pour périmètre 69 communes membres de la communauté.

**Règles de représentation**

La représentation de l'Agglo Pays d'Issoire au sein du SICTOM Issoire-Brioude est fixée à 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune membre, soit **69 délégués titulaires et 69 délégués suppléants**.

**Règles électorales**

Lors de l'élection des délégués des EPCI dotés d'une fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

L'élection des représentants de la communauté d'agglomération au sein du comité du syndicat a lieu au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est proposé de désigner les représentants suivants ayant fait acte de candidature :

COMMUNES	69 TITULAIRES	NBE DE VOIX	69 SUPPLEANTS	NBE DE VOIX
ANTOINGT	GONTHIER Emmanuel	100	RABY Sylvie	100
ANZAT-LE-LUGUET	CORREIA Emmanuel	100	VAISSADE Etienne	100
APCHAT	PELLISSIER Patrick	100	LASSAIGNE Christian	100
ARDES-SUR-COUZE	MOMPLOT Christine	100	ANGLARET Valérie	100
AUGNAT	ROBEQUIN Gilles	100	BOYER Justine	100

AULHAT-FLAT	COURRIOL René	100	CHABRILLAT Pierre	100
AUZAT-LA-COMBELLE	HILLAIRE Francis	100	PLANCHE Lydie	100
BANSAT	ROUVET Françoise	100	ESPECHE Christophe	100
BEAULIEU	LAGEIX Isabelle	100	BRETOIRE Mickaël	100
BERGONNE	RIOU Loïc	100	MONIOT Philippe	100
BOUDES	CHABAUD Daisy	100	QUINET Valérie	100
BRASSAC-LES-MINES	RYCKEBOER Christian	100	MONIER Philippe	100
BRENAT	FAURE Thierry	100	PEYROT Jean-Noël	100
CHALUS	OLLE Alain	100	VERNEYRE Richard	100
CHAMPAGNAT-LE-JEUNE	EYTARD Bernard	100	HOSPITAL Brigitte	100
CHARBONNIER-LES-MINES	JACQUET Marie-Laure	100	MESTRE Héléne	100
CHASSAGNE	MINGON Mickaël	100	MAISONNEUVE Alain	100
COLLANGES	CHAUVET Magalie	100	MARCHAT Sébastien	100
COUDES	GAUCHET Alain	100	MARLHOUX Robert	100
DAUZAT-SUR-VODABLE	FRADIN Laurent	100	MOREL Jacques	100
EGLISENEUVE-DES-LIARDS	JOLY Astride	100	CHASSAING Pierre	100
ESTEIL	-	100	-	100
GIGNAT	SAIGNIE Marius	100	BRETON Philippe	100
ISSOIRE	ALBARET Christophe	100	PILLON Stéphane	100
JUMEAUX	BAGUR Cyrille	100	CARPENE René	100
LA-CHAPELLE-MARCOUSSE	PAUTRE Emilie	100	BARBET Guillaume	100
LA-CHAPELLE-SUR-USSON	DISSAY Laurent	100	FAUCHER Lionel	100
LAMONTGIE	COUAVOUX René	100	DUMORA Catherine	100
LE-BREUIL-SUR-COUZE	MARTEL Christophe	100	DUJARDIN François	100
LE BROC	DIRAND Lionel	100	LAURENT Cécile	100
LES PRADEAUX	SAUX Jonathan	100	SAUGET Eric	100
MADRIAT	TOURRETTE Christophe	100	ANGLARET Sylviane	100
MAREUGHEOL	LOUET Jeannick	100	BARBAT Corinne	100
MAZOIRES	VERDIER Sylvie	100	CHABRUT Marie-Laure	100
MEILHAUD	DRUON Pascal	100	PORTAL Emmanuelle	100
MONTPEYROUX	MALLET Jean-Louis	100	ROCHETTE Christophe	100
MORIAT	PAPIN Régis	100	VENRIES Nicolas	100
NONETTE-ORSONNETTE	RAVEL Pierre	100	GOURDIN Daniel	100
ORBEIL	LAURENT Bruno	100	BOUILLAND Frédéric	100
PARENT	PROUHEZE Jérôme	100	NAVARRON Jean-Louis	100
PARENTIGNAT	BAYARD Eric	100	GOMEZ Laurence	100
PERRIER	ROUX Bernard	100	ORLANDO Sébastien	100
PESLIERES	SOUPIROT Michèle	100	PARISSE Annie	100
RENTIERES	DELCOURT Jean-Pierre	100	BEAU-MALLET Catherine	100
ROCHE-CHARLES-LA-MAYRAND	ROCHE Roger	100	GOMEZ Jean-Marc	100
SAINT-ALYRE-ES-MONTAGNE	VALLON Thierry	100	VAN SIMMERTIER Michel	100
SAINT-BABEL	CHOSSIERE Michel	100	KAMMER Laurent	100
SAINT-ETIENNE-SUR-USSON	BARP Frédéric	100	PAULET Christiane	100
SAINT-GENES-LA-TOURETTE	LAURETOU Patricia	100	VIALLARD Pierre	100
SAINT-GERMAIN-LEMBRON	BOURG François	100	BRUNETTI Graziella	100

SAINT-GERVAZY	PAULMIER René	100	LESCURE Michel	100
SAINT-HERENT	PAILLET-POULET Audrey	100	SENEZE Lucie	100
SAINT-JEAN-EN-VAL	DIAS Aurore	100	LAJOU Laurence	100
SAINT-JEAN-SAINT-GERVAIS	COURTY Pierre	100	MOUGIN Suzel	100
SAINT-MARTIN-DES-PLAINS	COL Jean-Louis	100	GODART Jean-Pascal	100
SAINT-MARTIN-D'OLLIERES	HOSPITAL Bernadette	100	RODIER Michel	100
SAINT-QUENTIN-SUR-SAUXILLANGES	DUGAST Odile	100	RUBRECHT Philippe	100
SAINT-REMY-DE-CHARGNAT	FANJUL José	100	GRANGE Richard	100
SAINT-YVOINE	DUTHEIL Nathalie	100	DESBAR Delphine	100
SAUVAGNAT-SAINTE-MARTHE	DAMIENS Bertrand	100	GRYGIEREC Nadège	100
SAUXILLANGES	ESPEIL Michel	100	PASCAL Elisabeth	100
SUGERES	VIGIER Martine	100	POINTUD Ingrid	100
TERNANT-LES-EAUX	ROUBERTOU Didier	100	FOURNIER-MONTGIEUX Jacques	100
USSON	LIVET Bertrand	100	GILLARD Béatrice	100
VALZ-SOUS-CHATEAUNEUF	BERTINELLI Pascal	100	PILLITIERI Cyrille	100
VARENNES-SUR-USSON	AIGOUY Thierry	100	BLENNER Jacques	100
(LE) VERNET-CHAMÉANE	RANVIAL François	100	LACOMBE Pascal	100
VICHEL	CATTIAUT Johan	100	CROUZILLAT Irène	100
VILLENEUVE-LEMBRON	LAURENT Christelle	100	QUILLET Isabelle	100

**ENTFNDU** le rapport de présentation ;

**Il est procédé à la désignation des représentants de la communauté d'agglomération au sein du SICTOM Issoire-Brioude à scrutin secret par vote électronique :**

a. Droits de vote enregistrés dans le logiciel .....	120
b. Absents excusés .....	7
c. Nombre de votants (présents + pouvoirs) .....	113
d. Votes nuls ou blancs .....	7
e. Votes « pour » .....	100
f. Votes « contre » .....	3
g. Abstentions .....	3
h. Suffrages exprimés (c-d-g) .....	103
i. Majorité absolue .....	52

\*

#### **CADRE REGLEMENTAIRE**

**VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

**VU** la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ;

**VU** la loi n° 2020-734 du 17 juin 2020 relative à diverses dispositions liées à la crise sanitaire, à d'autres mesures urgentes ainsi qu'au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne ;

**VU** la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires ;

**VU** le code général des collectivités territoriales ;



**VU** l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 ;

**VU** l'ordonnance n° 2020-390 du 1<sup>er</sup> avril 2020 relative au report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers de la métropole de Lyon de 2020 et à l'établissement de l'aide publique pour 2021 ;

**VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

**VU** l'ordonnance n° 2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire ;

**VU** l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19 ;

**VU** le décret n° 2020-267 du 17 mars 2020 portant sur le report du second tour du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, initialement fixé au 22 mars 2020 par le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 ;

**VU** le décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

**VU** le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020 ;

**VU** le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

**VU** le décret n° 2020-643 du 27 mai 2020 relatif au report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon de 2020 et à l'adaptation du décret du 9 juillet 1990 à l'état d'urgence sanitaire ;

**VU** le décret n° 2020-742 du 17 juin 2020 prévoyant des dispositions spécifiques en vue du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon prévu le 28 juin 2020 et adaptant certaines dispositions du code électoral ;

**VU** le décret n° 2020-743 du 17 juin 2020 prescrivant les mesures sanitaires exceptionnelles nécessaires pour l'organisation des élections organisées le 28 juin 2020 ;

**VU** la circulaire de la Direction des collectivités territoriales et de l'environnement en date du 2 juillet 2020 relative à l'installation de l'organe délibérant des établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre à la suite des élections du second tour du 28 juin 2020 ;

**VU** l'arrêté du 14 mars 2020 modifié portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016, relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**VU** la délibération n° 2017-05-19 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 13 avril 2017 portant sur la validation de la demande d'adhésion de la communauté d'agglomération du Pays d'Issoire au SICTOM Issoire-Brioude ;

**VU** la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président l'Agglo Pays d'Issoire ;

**CONSIDÉRANT** que pour la commune d'Esteil une délégation spéciale a été mise en place par le préfet faute de candidat aux élections municipales ;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de la délégation spéciale mise en place pour la commune d'Esteil, le Président de cette délégation ne peut avoir voix délibérative et qu'à ce titre le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire comprend 120 délégués au lieu de 121 initialement ;

**CONSIDÉRANT** que la désignation des représentants au sein des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes fermés peut intervenir jusqu'au 25 septembre 2020, date limite d'installation du nouvel organe délibérant des syndicats mixtes fermés et de l'élection de leur nouvel exécutif, pour ceux comportant, parmi leurs membres, au moins une commune où le premier tour du renouvellement général des conseils municipaux organisé le 15 mars 2020 n'a pas été conclusif ou au moins un établissement public de coopération intercommunale comportant parmi ses membres une telle commune ;

**CONSIDÉRANT** que suite au renouvellement général des conseils municipaux et à l'élection du Président de l'Agglo Pays d'Issoire, il convient de désigner les nouveaux délégués au sein du SICTOM Issoire-Brioude à laquelle la communauté d'agglomération adhère ;

**CONSIDÉRANT** les opérations de vote électronique ;

\*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :**

- **De valider les désignations des représentants de l'Agglo Pays d'Issoire au sein du SICTOM Issoire-Brioude telles qu'elles figurent ci-dessus.**

\*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 04/08/2020

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 04/08/2020